

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.125

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **ROCADE DE L'AGGLOMERATION DE ROYAN**
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GIRATOIRE SUR LA RN 150

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux d'extension de la Rode entre la RN 150 sur la commune de ROYAN et le RD 730 sur la commune de SAINT GEORGES DE DIDONNE, les services de la Direction des Infrastructures du Département ont établi un projet de giratoire sur la RN 150 à la hauteur de l'échangeur actuel.

L'ensemble des dépenses liées à cet ouvrage sera pris en charge par le Conseil Général. Les travaux comprennent la création du giratoire proprement dit, ainsi que l'éclairage public et les espaces publics.

Monsieur le Rapporteur propose à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur le projet d'aménagement du giratoire et de s'engager à prendre en charge les frais d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public et des espaces verts.

Cette prise en charge sera concrétisée par la signature d'une convention entre la Ville de ROYAN et le Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet d'aménagement du giratoire sur la RN 150 proposé par la Direction des Infrastructures Départementales,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 04 juillet 2002,
- VU l'avis favorable de la Commission de Circulation du 13 août 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de construction d'un giratoire sur la RN 150 conformément aux plans établis par la D.D.E.,
- de prendre en charge après réception des ouvrages les prestations d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public et des espaces verts ainsi créés
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention avec le Conseil Général qui concrétisera cette prise en charge.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS